

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 13	<b>Séance du jeudi 08 juin 2023</b> L'an deux mille vingt-trois et le huit juin l'assemblée régulièrement convoqué le 01 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Robert CINQ.
<b><u>Présents :</u></b> 11	<b><u>Sont présents :</u></b> Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Nathalie PLOUVIEZ, Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET
<b><u>Votants:</u></b> 11	<b><u>Représentés :</u></b> <b><u>Excusés :</u></b> Lydie DE ARRIBA <b><u>Absents :</u></b> Nicolas PIC <b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Angélique LALLOT

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des membres.

Adoption du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal du 13 avril 2023

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 13 avril 2023 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet, alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour des délibérations.

- Adhésion au service "RGPD" du Syndicat Mixte AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPO)
- Avenant à la convention de prestation de service entre la Communauté d'agglomération et la commune de Puybegon
- Point sur les travaux
- Préparation du forum des associations du samedi 9 septembre 2023
- Questions diverses

Arrivée de M. Aurélien GOULIGNAC avant le début des débats.

**Adhésion au service "RGPD" du Syndicat Mixte AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DPO) - DE 2023 014**

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion à la prestation de « mise à disposition de service pour la mise en conformité avec la réglementation européenne RGPD », proposé par le Syndicat Mixte AGEDI.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Mixte AGEDI présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Mixte AGEDI a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics membres qui en éprouveraient le besoin et à ce titre propose un accompagnement pour la mise en conformité au RGPD.

La désignation d'un délégué à la protection des données constitue par ailleurs une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Mixte AGEDI,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme Délégué à la Protection des Données mutualisé (DPO) le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale.

### **DECISION**

L'assemblée délibérante, après avoir délibéré à l'unanimité

#### **DECIDE**

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte AGEDI,
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'autoriser le Maire à désigner le Syndicat Mixte AGEDI en tant que personne morale comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPO) de la collectivité.

Débat et Vote
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**Avenant à la convention de prestation de service entre la Communauté d'agglomération et la commune de Puybegon - DE 2023 015**

M. le Maire rappelle que la commune a signé le 5 mai 2021 une convention de prestation de service pour la compétence Assainissement Collectif des eaux usées avec la Communauté d'agglomération GAILLAC-GRAULHET.

Aujourd'hui, la communauté d'agglomération GAILLAC GRAULHET souhaite récupérer le contrôle des branchements à l'eau et à l'assainissement dans le souci de sécuriser les relations avec les usagers.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide l'avenant à la convention de prestation de service pour la compétence assainissement
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant de la convention et tout acte si référent.

Débat et Vote
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**- Point sur les travaux :**

Espace Loisirs les Remparts :

Le fournisseur rencontre des difficultés de préparation et de livraison ce qui entraîne un retard dans les travaux.

La DETR a été accordée pour un montant de 7 986 €

Plateaux ralentisseurs route de Busque :

Les travaux seront réalisés sur le dernier trimestre 2023.

La DETR a été accordée pour un montant de 4 140 €

Voirie :

L'enrobé va être fait d'ici le mois de juillet sur les routes communales.

Les gros travaux d'investissements se feront sur la route des illes et la route de pébrines

Réfection de l'Eclairage public :

Les travaux de réfection de l'éclairage public sur le village et les gravels seront réalisés avant la fin de l'année.

**- Préparation du forum des associations du samedi 9 septembre**

Le forum des associations de Puybegon se déroulera le samedi de 14h00 à 18h00.

La médiathèque mobile sera également présente. Les associations sportives de Briatexte seront invitées à participer.

Les associations pourront promouvoir leurs activités auprès de la population.

La mairie offrira un goûter et un verre aux participants après leur passage sur tous les stands.

Les enfants pourront profiter gratuitement d'un château gonflable.

**- Questions diverses :**

Inauguration de l'espace loisirs les remparts :  
L'espace Loisirs les Remparts sera inaugurée le samedi 23 septembre à 18h00.

Réserve communale de sécurité civile :  
Les réservistes seront équipés d'une carte d'identification et d'un gilet orange.

Plus personne ne demande la parole, Monsieur le Maire, remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 21h45.

Le Maire,  
Robert CINQ.

La secrétaire,  
Angélique LALLOT.



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Angélique LALLOT mentioned in the text above.